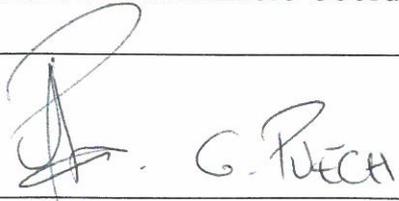
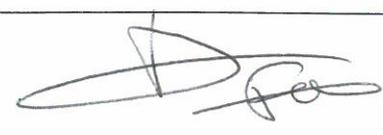


| | | |
|---|--|---|
|  | PROTOCOLE MAS ST MARTIN - En cas de COVID-19 | <u>Date : 1er/12/2020</u> |
| MAS Saint Martin 585 route de la Roquette 06250 Mougins | | <u>Service concerné :</u> MAS ST MARTIN |

En cas de Covid-19 positif, au sein de l'établissement, tous les résidents ainsi que tous les professionnels seront testés. Un confinement sera ordonné pour les résidents.

1. Un résident positif avec symptômes importants (fièvre et dyspnée) sera hospitalisé sur l'hôpital de GRASSE (Convention signée en début d'année).
2. Un résident avec symptômes modérés ou asymptomatique sera confiné soit dans sa chambre s'il est seul soit dans la chambre de l'accueil temporaire. Le personnel pluri-professionnel ne pourra y pénétrer qu'avec un équipement de protection individuel (= EPI) à savoir blouse à usage unique, masque FFP2, charlotte, sur-chaussures et gants. Les déchets seront collectés dans un DASRI (= déchets d'activités de soins à risques infectieux).
3. Plusieurs résidents positifs avec symptômes modérés seront confinés sur une même unité ou villa afin de cloisonner en secteur étanche la zone COVID et permettre ainsi l'isolement. Le personnel ne pénétrera dans cet espace qu'avec des EPI et les déchets seront collectés dans le DASRI.

Coordonnées du CH CLAVARY : 04.93.09.55.55
Référent COVID-19 sur l'établissement : MR F. HUSTACHE
Coordonnées ARS : ars-paca-dt06-ph-pds@ars.santé.fr

| | |
|---|---|
| Signature de l'Infirmière Coordinatrice | Signature de la Direction pour validation |
|  |  |